

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE SIGOULES-ET-FLAUGEAC situé sur la commune de SIGOULES ET FLAUGEAC.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Forme du Marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Betterave (rouge crue) certifié Bio ou équivalent 12Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Butternut certifié Bio ou équivalent 1Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Carotte certifié Bio ou équivalent 10Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Champignon de Paris certifié Bio ou équivalent 6Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Fenouil certifié Bio ou équivalent 1Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Kiwi (conso le 11-01) certifié Bio ou équivalent 160Unité(s) (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Oignon certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Orange (160 oranges) certifié Bio ou équivalent 24Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Poireau certifié Bio ou équivalent 8Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Pomme certifié Bio ou équivalent 60Unité(s) (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Pomme de terre certifié Bio ou équivalent 60Kg (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Salade (conso le 14-01) certifié Bio ou équivalent 12Unité(s) (réponse le 06/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 08/01/2021 - 33 jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : entre 8h30 et 9h à la cantine

## **Article 2 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

### **Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Prix (euros ht/kg ou unité) – 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire = meilleure note) – 30%
- Qualité du produit (maturité) (DLC 10 jours après livraison minimum) – 30%

### **Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### **Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

### **Coordonnées de l'acheteur :**

- COMMUNE DE SIGOULES-ET-FLAUGEAC
- Jean Louis DESSALES
- 6 RTE D'UFFER
- 24240 SIGOULES ET FLAUGEAC
- Responsable des achats : florence marmousez
- Téléphone : 05 53 24 15 99
- Courriel : cantine.sigoules@gmail.com

### **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif compétent : Périgueux